

Sans titre

CONTRAT D'ENTREPRISE

Sous-traitant. - Action en paiement. - Action directe contre le maître de l'ouvrage. - Conditions. - Notification des pièces justificatives de l'exécution des prestations sous-traitées à l'entrepreneur principal.

Conformément à l'article 8 de la loi du 31 décembre 1975 sur la sous-traitance, la mise en oeuvre de la procédure de paiement direct par le maître d'ouvrage au sous-traitant oblige ce dernier à notifier à l'entrepreneur principal les pièces justificatives servant de base à ce paiement.

3ème CIV. - 4 janvier 2006.
CASSATION

N° 04-13.943. - C.A. Montpellier,
20 janvier 2004.

M. Weber, Pt. - Mme Lardet, Rap. -
M. Bruntz, Av. Gén. - Me Cossa, Me
Blanc, Av.